

Vote du budget 2022 et imposition

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Bernegoue s'est réuni sous la présidence du maire, Frédéric Nourrigeon, pour voter le budget 2022. Le bilan 2021 est plutôt positif « grâce aux efforts de tous » a expliqué le maire. Des prêts bancaires ont été renégociés, des contrats ont été revus, le dispositif cantine à 1 € a été mis en place, les tarifs de location révisés. Le maire a souligné que « la commune restait dans une situation financière fragile avec de faibles marges de manœuvre ». De plus, le budget primitif 2022 est impacté pour près de 17.500 € par les évolutions des tarifs de l'énergie.

Imposition. L'analyse des taux d'imposition 2021 des 40 communes de Niort Agglo montre que Saint-Martin-de-Bernegoue est celle, en dehors de Granzay-Gript, dont le taux de taxe foncière sur le bâti est le plus bas, à 31,51 %. Cette situation est pénalisante, puisque les dotations de l'État, qui s'appuient sur le potentiel fiscal des communes, en tient compte dans les montants versés. Cette faible imposition



Un nouveau spectacle du festival 5^e saison aura lieu le 25 juin.

par rapport aux autres communes explique aussi en partie pourquoi la commune a peu de marge de manœuvre et n'est pas en capacité financière de réaliser tous les investissements nécessaires, notamment en matière de voirie.

Les élus sont unanimement favorables à augmenter les taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, mais « avec toutefois une augmentation raisonnable pour

ne pas trop impacter les ménages déjà confrontés à d'autres augmentations, notamment en matière d'énergie ». Le foncier bâti passe ainsi de 31,51 % à 33,01 %, pour une moyenne dans les communes équivalentes de 37,71 %, et de 66,05 % à 67,55 % pour le non bâti, soit + 1,5 point pour les deux taxes.

Budget 2022. Le conseil a adopté le budget primitif à 566.000 € en fonctionnement et à 71.000 € en investissement. Les principales dépenses d'investissement concernent la rénovation des menuiseries extérieures bois de la mairie et du foyer rural, le raccordement électrique de l'éclairage public du lotissement des Signolles, l'installation de nouvelles cavurnes, la pose d'un miroir de sécurité à la sortie du parking de l'église, des aménagements de sécurité, la modification du système de contrôle de l'éclairage public, vétuste, qui permettra le contrôle des horaires de l'éclairage public, plus d'empierrage des chemins, un spectacle 5^e saison le 25 juin avec Niort Agglo.